

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2010025

Signataire : OL/ED/NH

OBJET : Fourniture de consommables et matériels divers pour le service logistique - année 2010. Abrogation de la délibération n°007 du 28 janvier 2010 et approbation du nouveau projet de marché.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération n° 007 du 28 janvier 2010

Vu le nouveau projet de marché

Vu les articles 26 à 28 du code des marchés publics et de l'article 4 du guide des procédures internes approuvé par le conseil municipal du 30 avril 2009,

Considérant les conclusions de l'audit mené sur le niveau des commandes et des stocks réalisé sur l'exercice 2009, montrant que l'allotissement initial prévu pour le premier projet peut-être reconsidéré en vu d'assurer la bonne gestion des deniers communaux

Vu le budget communal,

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement,

A l'unanimité.

DELIBERE :

RAPPORTE la délibération n° 007 approuvée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 28 janvier 2010

APPROUVE le nouveau projet de marché à bons de commande, sur procédure adaptée, relatif à la Fourniture de consommables et matériels divers pour le service logistique - année 2010 pour une durée allant de sa notification jusqu'au 31 décembre 2010, et comportant les lots et seuils suivants :

Lot 1 : fourniture de matériel de sonorisation,	seuil mini 5000 € seuil maxi 40 000 € TTC
Lot 2 : matériel de fêtes et cérémonies	seuil mini 5000 € seuil maxi 40 000 € TTC
Lot 3 : enrobé à froid	seuil mini 5000 € seuilmaxi 40 000 € TTC

Pour le Maire

L'adjoint délégué